

Atelier sur la fiscalité environnementale

Enjeux de la fiscalité environnementale

Alou Adessé Dama

Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI)

18-06-2025

Introduction

Principes et objectifs

Défis de mise en oeuvre

Approches pratiques (UEMOA / CEMAC)

Opportunités et recommandations

Introduction

Définition

- ▶ La fiscalité environnementale regroupe les taxes, redevances ou incitations fiscales qui visent à corriger les externalités environnementales, en intégrant dans les prix les coûts des dommages causés à l'environnement.
- ▶ Selon l'article 2.2 du Règlement UE N°691/2011, une taxe environnementale est « une taxe dont l'assiette est une unité physique (ou une approximation) de quelque chose ayant un impact environnemental avéré ».
- ▶ Elle se fonde sur le principe du pollueur-payeur et l'usage de taxes pigouviennes.

Principes et objectifs

Principes économiques

- ▶ Principe du pollueur-payeur : internaliser les externalités.
- ▶ Taxe pigouvienne : fixer un prélèvement équivalent au dommage marginal.
- ▶ Incidence de la taxe importe peu en termes d'efficacité.
- ▶ Taxer les externalités et pas les proxys
- ▶ Spécificité : privilégier les taxes spécifiques (ex. €/tCO₂) plutôt que les taxes ad valorem (TVA).

Objectifs principaux

- ▶ Corriger les externalités négatives (pollution, bruit, etc.).
- ▶ Mobiliser des ressources pour les budgets publics.
- ▶ Financer la transition écologique (énergies renouvelables, transports propres).
- ▶ Réduire les inégalités environnementales (pollution de l'air, déchets).
- ▶ Renforcer l'accès aux financements climatiques (fonds verts, obligations vertes).

Défis de mise en oeuvre

Acceptabilité et équité

- ▶ Risques d'iniquité sociale (taxes régressives).
- ▶ Besoin de mécanismes de compensation (transferts ciblés).

Ciblage des externalités

- ▶ Problèmes liés aux proxies : taxe sur l'électricité vs taxe CO2 (cf. Sandmo, 1976).
- ▶ Exemple : jusqu'à 75 % de pertes de gains si on taxe un proxy au lieu de l'externalité.

Coordination et distorsions

- ▶ Risques de fuite de carbone et de concurrence fiscale.
- ▶ Nécessité d'une harmonisation régionale (UEMOA, CEMAC).

Distorsions fiscales : les “notches”

- ▶ Seuils discontinus de taxation (ex. CO₂/km).
- ▶ Favorisent les effets d'aubaine, réduisent l'efficacité environnementale.

Approches pratiques (UEMOA / CEMAC)

Produits pétroliers

- ▶ Accises sur essence/diesel, subventions fréquentes.
- ▶ Réformes nécessaires : suppression des subventions, taxation du contenu carbone.

Fiscalité extractive

- ▶ Taxes ad valorem ou sur les profits.
- ▶ Enjeux : partage de la rente et fiscalité verte sur les métaux critiques.

Déchets et plastiques

- ▶ Taxes sur les plastiques (Côte d'Ivoire, Bénin).
- ▶ Taxation des déchets biomédicaux, industriels (ex. RCA).

Véhicules polluants

- ▶ Taxation à l'achat selon CO₂/km.
- ▶ Risques de “notches”, proposition de feebate (bonus-malus progressif).

Opportunités et recommandations

Double dividende

- ▶ Réduction des pollutions + mobilisation de recettes.
- ▶ Réaffectation potentielle vers baisse des charges sociales.

Financement vert

- ▶ Affectation des recettes à la transition écologique.
- ▶ Meilleure acceptabilité sociale.

Justice et redistribution

- ▶ Utilisation des recettes pour protéger les plus vulnérables.

Harmonisation et transparence

- ▶ Nécessité d'une coordination régionale et d'une transparence budgétaire accrue.